

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, MARTIN GUÉRIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN:

Que le règlement numéro 397 intitulé :

Règlement 397 modifiant le règlement de lotissement numéro 386, et modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 388.

Est entré en vigueur le 11ème jour du mois de juillet 2024 à la suite de l'adoption du règlement par la municipalité de Saint-Urbain le 10ème jour du mois de juin 2024.

Une copie de ce règlement numéro 397 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité au 917, rue Saint-Édouard à Saint-Urbain, aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-URBAIN, CE  $11^{\rm \dot{E}ME}$  JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Martin Guérin Directeur général

Martin Luciny

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

**Je soussigné, Martin Guérin, directeur général,** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

au bureau municipal, et sur le site internet de la Municipalité.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat, ce  $11^{\text{ème}}$  jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

Martin Guérin, directeur général

Martin Bueny